



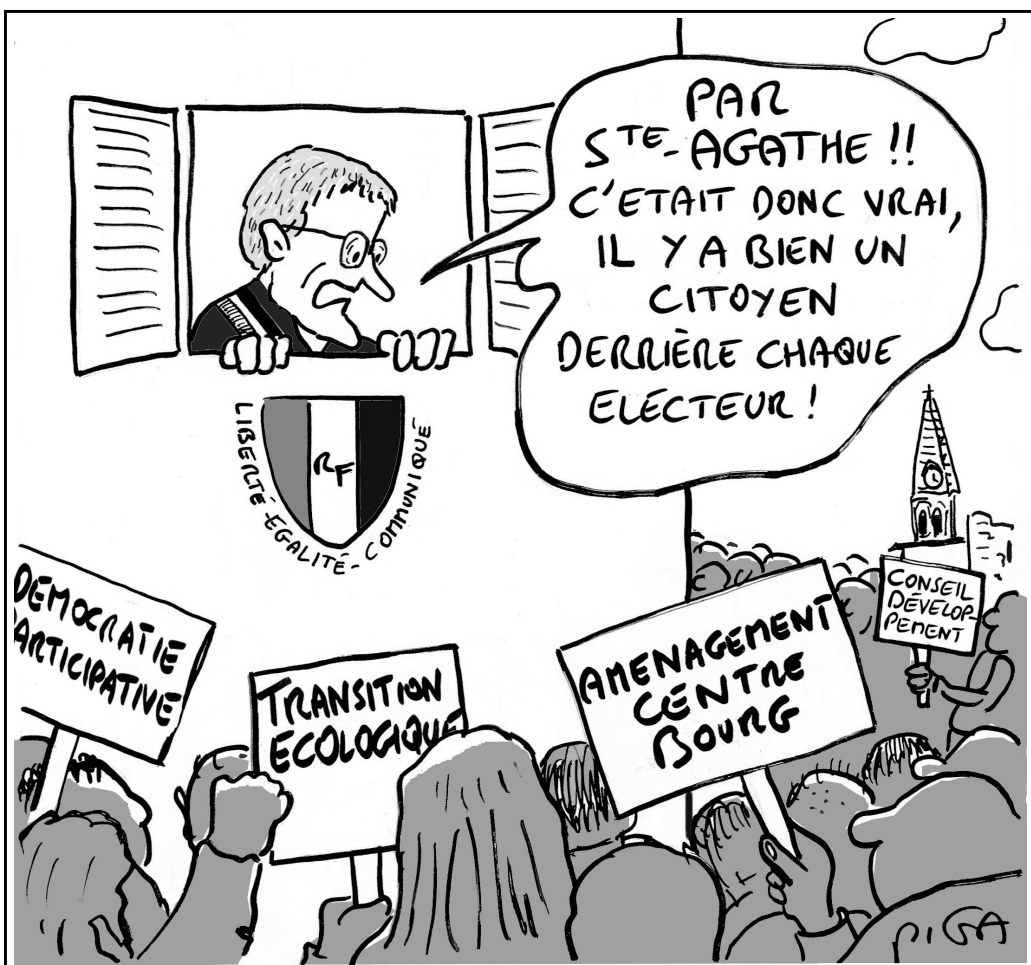
édito SOMMES-NOUS EN DÉMOCRATIE ?

C'est par cette question que Jérôme Noir lança le débat lors du 10^{ème} anniversaire de notre café-citoyen ce 27 avril. A première vue cette question peut paraître surprenante tant il est évident que nous sommes libres de nous rendre au bureau de vote et de glisser dans l'urne le bulletin de notre choix, voire aucun bulletin du tout. Mais plus que surprenante la question est avant tout provocante. Combien de peuples souhaiteraient disposer des libertés dont nous disposons ? Combien de journalistes emprisonnés ? Combien d'opposants réduits au silence ? Inutile de dresser ici une liste qui ne serait certainement pas exhaustive. Bien sûr, derrière cette provocation se cache une réelle question sur le fonctionnement de notre démocratie. Quelle légitimité donner au candidat victorieux compte tenu des taux d'abstention constatés à chaque élection ? Quel contrôle exercer sur ceux qui nous gouvernent ? Quel que soit le thème abordé dans ce journal (budget, laïcité, monde associatif...) la question de la démocratie participative est constamment posée lorsqu'il s'agit d'évaluer le mode de fonctionnement de notre municipalité. En d'autres termes, est-ce qu'une équipe sortie victorieuse des urnes peut s'exonérer de tout dialogue ? Est-il raisonnable de remplacer le salutaire débat d'idées par une simple communication sur papier glacé, à la suite de décisions prises en comité restreint ? Méfions-nous car le rejet des politiques entraîne deux sortes de réactions totalement opposées. D'un côté la tentation du vote populiste et du repli sur soi, de l'autre l'engagement citoyen pour construire une société où chacun a sa place. Quelle chance, dans nos communes c'est la deuxième option qui domine ! En parcourant ces pages, vous serez surpris par le nombre d'engagements citoyens pris dans des domaines aussi variés que la transition énergétique, l'accueil des migrants, les déplacements doux... Serait-ce le pragmatisme cher à nos élus ? Certainement pas ! C'est juste avoir un projet de société !

■ Pierre GARNIER

QUAND LA DÉMOCRATIE PARTICIPE... HÂTIVE !

Au sein du conseil, malgré des avis divergents, des décisions sont prises hâtivement, sans vrai débat. Pourtant, d'autres pratiques sont possibles pour une vraie démocratie locale.



sommaire

Collectif « Accueil des Migrants »	page 1
De la pédagogie citoyenne	page 2
Tribune libre « Notre Orliénas »	page 2
Pragmatisme ou idéologie	page 3
La laïcité pour mieux vivre ensemble	page 3
Café-citoyen : 10ème anniversaire	page 3
Centrales villageoises	page 4
Eco-mobilité	page 4

pays mornantais

DES NOUVELLES DU COLLECTIF « ACCUEIL DES MIGRANTS »

Le collectif continue ses actions d'accompagnement et d'hébergement auprès de quatre familles (grâce à l'association Saint-Martin, qui a accepté de louer au collectif un des appartements qu'elle gère, une d'entre elles a pu être accueillie à Orliénas). Chaque famille trouve petit à petit ses marques et participe à la vie sociale de manière régulière et avec grand bonheur : scolarisation des enfants, cours de français pour les parents, vie associative... Cet accompagnement peut se faire grâce à l'action des membres du collectif et aussi bien sûr grâce aux dons réguliers ou occasionnels.

Le collectif a organisé et participé à diverses manifestations afin de se faire connaître et de recueillir des dons :

fin 2017, présence du collectif à la messe de la solidarité à Soucieu-en-Jarrest.

janvier 2018, à Saint-Sorlin, représentation de très grande qualité d'« Antigone » de Jean Anouilh par la troupe « ETC...THEATRE... » au profit du collectif.

début mars, la « soupe solidaire » organisée par les bénévoles de Soucieu-en-Jarrest au « Chapi » a permis de belles rencontres et de faire connaître les actions du collectif. Les participants ont dégusté avec grand plaisir la soupe et d'autres produits locaux donnés par des producteurs présents tous les vendredis sur ce marché bio.

début avril, la rando des Babaux à Chaussan, dont le bénéfice était attribué cette année au collectif, a connu un grand succès tant en terme de participants que de solidarité partagée. Les enfants du conseil municipal pour enfants de Chaussan ont aussi soutenu les familles accueillies en vendant des brioches.

début mai, Ode Desfonds et le groupe musical les Hot'Antiques ont charmé le public de la salle des fêtes de Saint-Jean-de-Touslas avec un spectacle musical donné au profit du collectif et dont le thème se passe de tout commentaire « Des gens qui s'aiment »...

Quels projets ?

Le Collectif souhaite en priorité continuer à être présent pour les quatre familles accueillies en espérant qu'un jour leur situation administrative s'améliore.

Il aimerait aussi établir une liste de personnes acceptant d'accueillir le temps d'une journée ou d'un court séjour des personnes isolées ou des familles. D'ores et déjà les personnes qui désirent participer à ce type d'accueil peuvent le faire en envoyant un message électronique directement à VEPM :

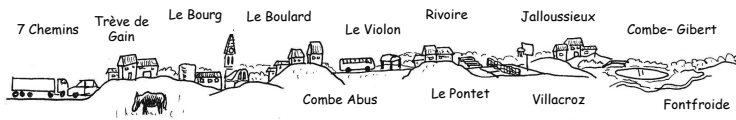
collectifaccueilmigrants@gmail.com

■ Gisèle BAUGUIL

membre du collectif Accueil Migrants VEPM



DES
HAMEAUX...



...A LA
COPAMO



actualités DE LA PÉDAGOGIE CITOYENNE ...

...ou la volonté de partager et d'expliquer une orientation budgétaire.

Nous avons la chance d'avoir un public lors du conseil municipal du 26 mars 2018, venu assister au vote du compte de gestion et du compte administratif du budget principal de 2017 ainsi qu'au vote du budget primitif de 2018. C'eût été l'occasion de faire un peu de pédagogie, d'expliquer, en tenant compte des personnes présentes, les choix, les priorités, la réflexion de la commission finances. Chaque citoyen n'a pas la connaissance de l'organisation des finances locales (on s'en est vite aperçu au début de ce mandat, de la part des nouveaux conseillers) ; cet argent public n'est pas le seul nerf de la guerre, mais il permet de mettre en œuvre la vision politique de la commune, si tant est qu'il y en ait une...

On s'étonne du peu de présence des habitants d'Orléans lors des (rares) réunions publiques, mais a-t-on vraiment envie d'être clair, de se faire comprendre ? Craint-on que les présents deviennent des participants ? Voir que les réunions publiques deviennent des débats ?

Aucun risque à Orléans : le budget a été expédié en deux temps trois mouvements, et je défie le public présent ce jour d'en rapporter les tenants et aboutissants. Pourtant, si ces Orléanais avaient fait l'effort de ressortir le soir, de se rendre au conseil, c'était bien par intérêt, et non pas pour « essayer d'entendre » une abstraite lecture de chiffres...

Nous sommes très loin de certaines collectivités qui se sont impliquées dans un budget participatif. Peut-être parce qu'elles ont acquis la confiance de leurs administrés, et là j'en profite pour faire un point. En effet, avoir la confiance de ses administrés, ce n'est pas :

- Démerdez-vous, je vous ai élus pour n'avoir à m'occuper de rien ! **Mode « je-m'en-foutisme »**
- La toute puissance d'être élus : c'est MOI qui décide ! **Mode « autoritarisme »**
- Je sais ce qui est bon pour vous, laissez-moi faire. **Mode « paternalisme »**

Mais c'est plutôt : je conviens que nous n'avons pas forcément le même avis, que vous avez peut-être des idées que nous n'avons pas, discutons et voyons comment arriver au plus près d'un accord au-delà de nos divergences.

On s'étonne que de moins en moins de citoyens aillent aux urnes, et on loupe

systématiquement toutes les occasions de pédagogie, comme ce soir du 26 mars.

Refermons la parenthèse, et revenons à nos budgets participatifs...

Quoi t'est-ce ?

C'est une solution pour redonner la parole aux usagers et revivifier d'un côté la démocratie locale, de l'autre le renouvellement du fonctionnement administratif.

En France, une soixantaine de villes se sont engagées dans cette démarche (dont Paris). Elle permet aux citoyens non élus de participer à l'allocation des finances publiques, d'argumenter des choix, de proposer des idées, des priorités sur des projets communaux. Ils sont politiquement pluriels. La participation des citoyens n'a pas la vocation de redistribuer le budget mais de permettre de discuter de financement. C'est un autre processus de démocratie participative.

Les procédures uniquement consultatives dépérissent rapidement. Le caractère décisionnel apporte une meilleure adhésion des citoyens. Il faut en effet que les décisions suivent les consultations pour que l'implication se maintienne.

Il est indispensable que cela soit transmis par une volonté politique pour qu'une part du budget soit soumise à la décision citoyenne : on lance un projet, les services municipaux travaillent sur le chiffrage, la partie technique, l'éventuelle fusion avec d'autres projets allant dans le même sens. Il y a ensuite votation en ligne ou en présentiel pour hiérarchiser les projets.

Quand un budget participatif est sérieusement mis en œuvre, la satisfaction d'agir sur des demandes non prises en compte au départ par les élus est largement bénéfique pour l'ensemble des acteurs. On constate une nouvelle proximité avec les services municipaux, et un bol d'air au système politique local... Certes, la mesure n'est pas aisée... C'est un instrument parmi d'autres de la modernisation politique et administrative, particulièrement utile dans un contexte de raréfaction des ressources.

■ **Danièle BLONDEAU**

conseillère municipale
réflexions suite à la lecture d'un article
(Source Service public territorial N°30 /

tribune libre

Le Son de Cloche, journal d'Orléans Demain, est l'expression du point de vue de l'association et de ses membres sur la vie locale et d'autres sujets plus généraux.

Exceptionnellement, notre journal ouvre ses colonnes à une autre association, Notre Orléans, qui nous a sollicité pour la publication d'un article sous forme de tribune libre, dont elle assume entièrement la responsabilité. Nous avons répondu favorablement à cette demande car c'est une association ouverte à tous les habitants d'Orléans, qui s'est impliquée dans la vie communale récente et dont la demande se rapporte à un thème qui nous est cher : celui de la démocratie locale.

Le comité de rédaction du Son de Cloche

« Notre Orléans » : l'association qui dérange ?

Orléans peut se réjouir de regrouper sur sa commune de nombreuses associations qui permettent à ses habitants de s'épanouir et de profiter de moments conviviaux. C'est ce que nous pouvons lire dans le livret « Carrefour des Associations » distribué à chaque foyer avant la rentrée scolaire.

Malheureusement certaines associations semblent bien être indésirables aux yeux de nos élus... Tel serait le cas de l'association « Notre Orléans ».

Rappelons ici que cette association récente (création en avril 2017) est née du collectif citoyen qui avait mobilisé plus de 500 signataires opposés au projet d'aménagement du Centre-Bourg tel que défini par l'équipe municipale à l'été 2016.

Ses objectifs :

- faire du projet d'aménagement du Centre-Bourg un véritable projet citoyen où chaque habitant puisse être partie prenante de son élaboration,
- au-delà de ce projet, être un espace de discussion et de suivi concernant tout aménagement, construction ou transformation des lieux de la vie communale, espace ouvert à tous les habitants ainsi qu'aux personnes travaillant sur la commune.
- enfin, informer les habitants sur la nature et l'avancée de ces projets.

Parce que l'association est convaincue que les lieux de vie communs doivent se construire ensemble en impliquant tous ses acteurs (et non pas quelques personnes), elle pousse à une véritable concertation entre élus, habitants et usagers. C'est ainsi qu'elle a obtenu la tenue d'ateliers participatifs à partir de mai 2017 sur les thèmes d'aménagement de la place et de l'école.

Mais cette méthode « participative » est bien loin des méthodes de travail habituelles des élus de la majorité. Elle les contraint à échanger, argumenter, débattre et cela bouscule, voire dérange...

Dans les paroles, ceux-ci souhaitent travailler avec l'association. Mais dans les faits, il en est malheureusement bien autrement et les propositions faites sont rapidement mises à l'écart...

Pour exister sur le plan associatif dans la commune (participation au forum, parution dans le bulletin municipal Le Lien et dans l'Écho des Associations, sur le site internet de la commune), il faut être association partenaire.

Et pour être association partenaire, il faut remplir les conditions stipulées dans la charte de partenariat de la commune, à savoir :

- avoir son siège social sur la commune ou la COPAMO,
- une partie de ses adhérents doit résider sur la commune,
- œuvrer sur le territoire communal, dans le domaine social, culturel ou sportif et que l'objet de l'association rentre dans les compétences de la commune : animation sociale et culturelle, enfance, jeunesse, scolaire et périscolaire, promotion de l'image de la commune, information de la population.

« Notre Orléans » remplit bien toutes ces conditions. Mais comme le mentionne M. le Maire dans son dernier courriel adressé à l'association : « Toutefois ces seules conditions ne suffisent pas à devenir une association partenaire de la mairie d'Orléans, qui se réserve le droit de choisir ses partenaires »...

... Ou comment avoir la main mise sur les associations du village. Une bien drôle de vision de la démocratie !

Pour « Notre Orléans » Le Président, **Guillaume Fremiot**



le bocal à poissons



la rivière du doute

humeur

ENTRE PRAGMATISME ET IDÉOLOGIE, IL FAUT CHOISIR !!

L'édito du Lien du 1er trimestre annonçait la couleur : comme la commune doit faire des économies, il nous explique que « le pragmatisme permet alors d'éviter que le dogmatisme ne vienne fausser les analyses. Nous n'avons plus les moyens de faire et défaire pour des raisons idéologiques. Nous devons avoir le courage de regarder le monde tel qu'il est... etc., etc. ».

Comme depuis 1945, la mairie a toujours été du même bord, plutôt de droite et conservateur, on se demande bien qui a pu à Orléans « défaire pour des raisons idéologiques ».

Il n'en est rien ! Mais comme pour le président Macron, il semblerait que pour beaucoup de nos édiles, faire une politique de droite, s'adapter au monde tel qu'il est devenu, c'est pragmatique ; vouloir une autre politique, essayer de construire un monde différent de celui que nous connaissons, c'est dogmatique et idéologique !

Dans ce fantasme post-démocratique où il n'y aurait plus qu'une seule politique possible et qu'une seule bonne gouvernance - la leur - ils avancent avec pragmatisme : absence de concertation, peu ou pas de prise en compte de ce que pensent les habitants concernés, refus du dialogue avec tout ce qui n'est pas élu...

C'est ainsi que grandit la défiance à l'égard des institutions (voir les taux d'abstention lors des derniers scrutins), laissant le champ libre à la montée des populismes et à l'extrême droite.

■ Bernard LAPERRIÈRE



plus d'infos sur notre site
www.vepm.net

et sur notre
page VEPM



**Journal
de l'association
Orléans Demain**
Editeur : Orléans Demain
Responsable de publication : Pierre Garnier
Comité de rédaction :
Jean-Michel Arpi, Pierre Garnier,
Dessins : piGA Mots croisés : P. Burel
Contact : 04 72 31 68 03
orleans.demain@free.fr
Imprimerie Berlioz (ce document a été tiré à 1200 ex)
Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2018 - N° ISSN 2107-5522



LA LAÏCITÉ POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

(suite à notre brève *Cachez ce saint que je ne saurais voir* dans le Son de Cloche n°13 d'octobre 2017)

La réaction d'un lecteur à notre brève sur le choix de Sainte-Agathe pour nommer une nouvelle rue d'Orléans nous amène à clarifier la notion de « laïcité », en nous référant à la loi de 1905, dite loi de séparation de l'Église et de l'État.

Que dit cette loi ?

Article 1 : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public".

La laïcité, ce n'est donc pas prôner l'athéisme ou l'agnosticisme, être contre les religions. C'est juste affirmer la liberté de chacun d'avoir une religion ou de ne pas en avoir (c'est "la liberté de conscience"). Et pour ceux qui ont une, affirmer la liberté (et même la "garantie") d'en pratiquer le culte, à condition que soient respectées les lois qui régissent "l'ordre public" (aujourd'hui, on dirait "qui permettent le vivre ensemble", c'est-à-dire à tous les croyants comme à tous les incroyants de vivre en bonne intelligence républicaine).

Cette loi, toujours en vigueur, met ainsi toutes les religions sur le même plan. Elle affirme clairement que la République n'est pas liée à une religion particulière.

L'article 28 de la loi est une conséquence de ce principe : "Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions".

Que voulions-nous dire à travers notre protestation contre le choix de "Sainte-Agathe" pour nommer une nouvelle rue ? Certainement pas qu'il fallait débaptiser toutes les rues ou tous les villages portant un nom de sainte ou de saint. Certainement pas qu'il fallait supprimer de l'espace public tous les signes religieux (croix, églises, chapelles, statues...). Ce sont des témoins de l'histoire de France et un patrimoine qui appartient à tous.

Nous voulions simplement affirmer que l'époque où l'État (qu'il soit monarchique, impérial ou républicain) entretenait un lien privilégié avec la religion chrétienne est révolue. Et c'est valable pour tous les échelons des pouvoirs publics : région, département, communauté de communes et commune.

Une rue est un espace public. Le nom d'une sainte sur une plaque est un signe religieux. Donner le nom d'une sainte à une nouvelle rue, c'est oublier le principe de laïcité des pouvoirs publics et contrevenir à l'article 28 de la loi de 1905.

« Mais on ne peut pas nier les racines chrétiennes de la France ! » nous affirme-t-on. Cette expression, souvent entendue, n'est pas juste historiquement. La France n'existe pas depuis toujours et ses origines sont diverses. Elle a hérité des Grecs, des Romains, des Gaulois et de bien d'autres qui n'étaient pas chrétiens. Elle s'est métisée avec les populations diverses qui s'installèrent au fil des siècles. L'historien Jean-Marc Schiappa considère que "la France est avant tout un melting-pot. Le seul autre pays comparable en terme d'immigration, c'est le Canada" (Écho de la Dordogne, 30 janvier 2018).

Il y a certes eu de longs épisodes « chrétiens », qui ont marqué notre pays et laissé des témoignages nombreux, mais ils ne sont pas les seuls. Privilégier le christianisme comme unique ou principal constructeur de l'identité nationale est une falsification qui néglige des pans entiers de notre histoire et surtout oublie les apports de tous ceux qui ne se réclamaient pas du christianisme (et certains l'ont payé chèrement...). L'identité de la France n'est pas immuable. Comme d'autres pays, elle s'est construite progressivement et continue à se construire au présent.

Affirmer les "racines chrétiennes" de la France exprime malheureusement trop souvent (c'est le cas dans les partis d'extrême-droite) un refus du changement, un repli sur soi, une volonté d'exclure ceux pour qui le christianisme n'est pas une référence. Dans une interview donnée le 17 mai 2016 au quotidien La Croix, le pape François lui-même ne cachait pas sa méfiance à l'égard de l'exploitation politicienne qui est faite de cette expression : "Quand

j'entends parler des racines chrétiennes de l'Europe, j'en redoute parfois la tonalité, qui peut être triomphaliste ou vengeresse. Cela devient alors du colonialisme".

Pour en revenir à Orléans, on nous a aussi objecté la présence du vocable de Sainte-Agathe dans des documents anciens.

Il est vrai que le nom de Sainte-Agathe a existé dans la toponymie locale (comme dans celle d'autres villages du pays mornantais qui l'ont conservé). Nicolas Romier, curé du village, signale dans les registres paroissiaux qu'il a tant neigé au commencement de mars 1785 que « la croix de Sainte-Agathe fut ensevelie dans la neige » (Jacques Rivore, revue l'Araire n°29, été 1977).

Mais il n'en reste aujourd'hui aucune trace dans les noms de lieu du village ; et rien ne dit que cette croix était à proximité de la nouvelle rue.

Peu importent ces arguties. Une nouvelle rue, c'est aussi signe d'un village qui évolue, qui grandit, qui regarde vers l'avenir. N'y avait-il pas mieux à faire que de se tourner vers un passé lointain et incertain pour en choisir le nom ? N'y aurait-il pas eu des personnalités (en particulier des femmes) de l'histoire contemporaine à honorer pour faire connaître les valeurs dont leur vie a témoigné ? N'était-il pas possible d'associer la population au choix en lui demandant des propositions ?

Nous admettons volontiers qu'il y a aujourd'hui des problèmes plus graves que le nom de Sainte-Agathe donné à une nouvelle rue d'Orléans. Il ne s'agit pas pourtant d'une querelle à la Clochemerle. Outre l'atteinte au principe de laïcité, la façon dont ce choix a été fait est révélatrice d'un mode de fonctionnement municipal, qui s'applique parfois à des sujets plus importants : malgré des avis divergents au sein du conseil, une décision est prise hâtivement, sans vrai débat, sans que soient suffisamment pesés son sens et sa portée. D'autres pratiques, plus consensuelles et participatives, sont possibles pour faire vivre une vraie démocratie locale, comme l'ont montré les débats de notre café-citoyen du 27 avril.

■ Jean-Michel ARPI



LA DÉMOCRATIE LOCALE... DANS UN BOCAL !

Pour son 10ème anniversaire et sa 30ème édition, le café-citoyen d'Orléans a revêtu un caractère festif et innovant. 130 personnes ont participé à cette soirée où tout a contribué au succès : une météo favorable pour profiter des terrasses de l'Héliotrope, un buffet varié riche en produits locaux, un talentueux groupe de musique irlandaise, les « Celtic Bears » et deux clowns chargés d'interpeller le public et l'inciter à prendre la parole. Ces « Clowns Tisseuses », c'est leur nom, ont permis d'introduire la décroissance dans des débats animés par Jérôme Noir de Simbiose, « producteur de coopération et d'intelligence collective » sur le thème « démocratie et citoyenneté ». Présent dans le public, Jean-Luc Fugit, député de la 11ème circonscription, s'est prêté au jeu de ces nouvelles manières de débattre au nom étonnant tels le « bocal à poisson » ou « la rivière du doute ». Pour cet anniversaire, nous voulions un café-citoyen original, festif et convivial. Sans aucun doute ces objectifs ont été atteints.

Rendez-vous le vendredi 9 novembre pour la 31ème édition !

(voir photos pages 2 et ci-contre)

■ Pierre GARNIER



les clowns
tisseuses



les celtic
bears

ÉNERGIES RENOUVELÉES POUR UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE



Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) est une SAS (Société par Action Simplifiée) à gouvernance coopérative, détenue par 267 citoyens actionnaires, 10 collectivités et 6 personnes morales.

L'aventure (car c'en est une) a démarré le 9 octobre 2015, à la suite d'un café citoyen d'Orliénas Demain-VEPM intitulé « Autonomie Énergétique des Territoires : illusion ou réalité ? »

Aujourd'hui, on peut répondre « réalité » puisque, le 2 juin dernier, a eu lieu l'inauguration des 26 Centrales Photovoltaïques implantées sur le Territoire Mornantais. Ces centrales sont réparties sur des toitures mises à disposition par des propriétaires privés (6) ou des collectivités (20). Au total, ce sont 1500m² de panneaux photovoltaïques, capables de fournir près de 300 MWh d'électricité renouvelable par an (soit la consommation d'environ 100 foyers du territoire - hors chauffage électrique).

Ce programme ambitieux s'inscrit dans la démarche voulue par la loi de Transition Énergétique de juillet 2015. Dans notre territoire, labellisé TEPOS (Territoire à Énergie Positive), des citoyens, soutenus par leurs élus, se sont engagés et ont réalisé ce projet en moins de 30 mois, prouvant que l'alliance entre citoyens/entrepreneurs et élus des collectivités locales est une démarche gagnante pour tous.

Les clefs de cette réussite :

L'essaimage d'une expérience pilote : en mars 2016, des élus et des citoyens du Pays Mornantais se sont rendus aux Haies, commune pionnière des Centrales Villageoises. Ils y ont rencontré le Président de la SAS des Centrales Villageoises de la Région de Condiou qui a partagé son expérience. Il acceptera d'être officiellement parrain de CVPM.

Des compétences : grâce à l'un des ses membres, spécialiste du photovoltaïque, le Comité de Pilotage (COPIL) de CVPM a pu bénéficier d'une grande expertise technique. Une bonne dizaine d'autres membres ont apporté leurs compétences propres, animés par une forte volonté de faire et de bien faire dans le sens de l'objectif commun.

Une communication transparente : une bonne information des élus rassurés par de nombreuses réunions, le soutien des Centrales Villageoises qui parrainent celles du Pays Mornantais, l'appui d'une Agence Régionale et une communication permanente entre les acteurs ont permis de lever toutes les résistances.

La diversité des participants : comme en témoignent des membres de l'équipe « projet » : « *au fur et à mesure des rencontres, on a pu découvrir l'apport de la diversité de chacun, de la façon de voir de chacun ; c'est perturbant mais à la sortie cela donne un projet riche...* » ; « *l'apport des citoyens à la décision, aux prises de décisions des élus ... est vraiment moteur* » ; « *la diversité, c'est exceptionnel d'efficacité* ».

En plus du savoir-faire et de la bonne humeur qui règne au sein des réunions du COPIL, il y a un état d'esprit présent et partagé ; un acteur parle même d'une philosophie : « *Dans ce projet, il y a une façon de voir la vie, l'engagement, le rapport aux autres et aux générations futures ...* » ; et d'ajouter « *il a aussi fallu un peu d'utopie, de rêve et l'envie de déplacer des montagnes pour faire face aux nombreux aléas rencontrés* ».

Dans la gouvernance coopérative, la décision prise doit être la plus consensuelle possible. Même si les statuts de la SAS prévoient des votes à la majorité simple pour certaines décisions et la majorité qualifiée des 2/3 pour d'autres, une décision est toujours plus riche lorsqu'elle est prise après l'expression des oppositions argumentées : la prise en compte de ces arguments dans la décision finale la rend plus solide, plus susceptible de tenir la route dans le temps et vis-à-vis de l'intérêt général.

Certes, cela nécessite beaucoup de réunions avant et pendant la mise en place du projet. En trente mois, le rythme (réunions du COPIL, du Conseil de Gestion, des groupes de travail, des AG...) a oscillé entre une par mois et trois par semaine dans les moments les plus forts.

Mais une fois le projet réalisé, chaque membre participant - du simple actionnaire au membre du conseil de gestion - se sent en accord avec ce qui a été réalisé et peut se l'approprier complètement.

N'est-ce pas ce qu'on appelle « la démocratie participative » ou plus simplement le « bon sens citoyen » ?

■ Gilles DUTRÈVE, Président de la SAS CVPM



Taluyers, 2016 : inauguration des Centrales Villageoises

Initiatives

ÉCO-MOBILISÉ POUR L'ÉCO-MOBILITÉ

Suite au Café Citoyen « Se déplacer autrement » du 17 novembre 2017, en présence de Thierry Manceau, membre d'Hespul* et du collectif Écomobilité Brèvenne-Turdine, et de la représentante d'Alain Jean, fondateur du « Rézo Pouce » en région Nouvelle Aquitaine/Occitanie, un groupe de citoyens s'est déclaré intéressé par un travail de suite concret sur le territoire de la Copamo. Il s'est déjà réuni plusieurs fois...

Le constat unanime concerne le scandale des déplacements en voiture avec un seul passager ; or, c'est la grande majorité. Du coup, le temps de déplacement entre notre territoire et Lyon s'accroît d'année en année avec comme conséquences désastreuses le stress et l'énerverment des automobilistes et la pollution.

Le groupe Ecomobilité a décidé de travailler dans trois directions :

1) les transports en commun (TC) : suite à la dernière réorganisation des transports publics de 2016, il ne subsiste pratiquement que les cars scolaires d'efficacité ; les lignes « traditionnelles » de bus ne sont pas pratiques et peu utilisées.

Deux points noirs pour sortir du territoire et aller sur Lyon ou la vallée du Gier : Givors et sa gare SNCF, qui cumule les handicaps du parking insuffisant et de la difficulté d'accès pour l'ouest lyonnais, et Brignais dont le parking du tram-train est plein tôt le matin.

2) le covoiturage et le stop organisé : les expériences de covoiturage avec la plateforme internet (Conseil Général, Grand Lyon, etc.) se révèlent décevantes et compliquées à utiliser quotidiennement. La difficulté des « retours » est signalée. Les pistes de « l'auto stop organisé » semblent plus pertinentes : le développement de RézoPouce dans le sud de la France est prometteur. Cependant, il nécessite l'adhésion des collectivités locales qui sont en quelque sorte « porteuses » du réseau, aussi bien financièrement que pour l'installation des panneaux indicateurs d'arrêt. Des expériences existent : à Soucieu (le système Coup d'pouss) - à Orliénas, un groupe de l'Agenda 21 a entrepris de l'organiser - à l'Arbresle et dans la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, des expériences sont également en train de se mettre en place. On peut imaginer des tableaux lumineux (sur site propre ou sur les abris bus existants) qui indiquent la destination et l'heure de passage des voitures adhérentes. Blablacar étudierait la question de sa présence sur le territoire pour faire la liaison avec les TC...

3) Le vélo et les déplacements piétons : le vélo représente un moyen de transport attractif pour ceux qui ont à se déplacer sur des distances assez courtes... mais qui peuvent s'allonger avec le vélo électrique. La question principale abordée par tous les participants est celle de la dangerosité : très peu de routes de la Copamo comportent des pistes cyclables ; les routes sont étroites, les voitures vont vite, on croise les transports scolaires et des camions qui tiennent beaucoup de place et les cyclistes risquent l'accident à chaque instant. D'autre part les services publics (collèges, piscine, écoles, services de santé, etc.) sont très peu accessibles à vélo, surtout pour les enfants et les jeunes. Or, certains aménagements semblent possibles à peu de frais...

La Copamo a, dans les années passées, financé des rapports sur le thème des déplacements doux mais sans aucune suite concrète ! Cette année, les élus ont mis en place un groupe de travail mobilité, auquel nous sommes invités et qui bénéficie du travail d'un stagiaire universitaire très efficace. On devrait aboutir à un schéma de déplacements doux entre villages de la Copamo avec la liste des points noirs à éradiquer en priorité...

Si vous êtes intéressés pour travailler sur ces sujets... rejoignez l'un des groupes !

■ Bernard LAPERRIÈRE

* HESPUL est une association dont l'objectif est de contribuer à l'avènement d'une société sobre et efficace, reposant sur les énergies renouvelables, tout en défendant les valeurs d'équité et d'intérêt général. Son nom est celui d'un « moineau-chamane », une sorte de demi-dieu, qui, dans la mythologie des Indiens Yamana habitant sur la Terre de Feu à l'extrême Sud du continent américain, devait chanter tous les matins pour réveiller le soleil et éviter ainsi la fin du monde : lorsqu'il a fallu trouver un nom, les membres de l'association se sont dit qu'ils faisaient en quelque sorte le même « métier ».

mots croisés

Sein(te)s ça s'gâte par Pierre BUREL

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

Verticalement 1 Dans la loi de 1905, il porte le numéro 28 et stipule qu'il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions. 2 Mis sur la voie. Clinique pour la médecine. 3 Supprime le tabac en ouvrant la tabatière. Ouvrez la porte. 4 Est-ce que la note bleue a été inventée pour lui ? 5 Ce que sera la municipalité d'Orliénas si elle donne à sa nouvelle 2 horizontale le nom de sainte 1 horizontale (3 mots). 6 Mettre fin à la léthargie. Farine pour miches. 7 Querelle de chercheurs. Queue de sharpei. 8



Sera-t-il à l'entrée de la 2 horizontale sainte 1 horizontal ? 9 Fondre.

SOLUTIONS

neau. 9 Dissoudre. Verticalement : 1 Artillerie. 2 Guide. Cas. 3 Aère. Por. 4 Blues. 5 Hors la loi. 6 Ie. Talc. 7 Noise. El. 8 Pan-Écoula. Uu. VIII Arçole. IX Os. Sicile. Horizontalement : 1 Agathe. Pd. II Rue. Nal. III Tirotons. IV Ide. Seins. V Ce. Bl. Seo. VI Plateau. VII